

DATES À RETENIR

Hippodrome

Courses : 16/07, 01/08 et 26/08

Rentrée des Associations

Samedi 02 septembre 2023

Anciens combattants

08/09 concours de belote
10/09 méchoui

Les pieds au plancher

07/10 Fest Noz

AFC

17/11 Concours de belote

ACTUALITÉS

Le CLSH de la Sée sera ouvert du 10 juillet au 31 août 2023.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la Mairie : <https://marcey-les-grèves.fr/centre-de-loisirs-de-la-see/>
Icone : centre de loisirs ou de passer au bureau afin d'obtenir les dossiers d'inscriptions, programmes ou tout simplement prendre des informations.

Bon à savoir : le CLSH recrute pour chaque période de vacances des animateurs ainsi que des stagiaires BAFA n'hésitez pas à nous transmettre votre CV et votre lettre de motivation.

Mairie

La mairie reste ouverte aux horaires habituels durant la période estivale sauf le vendredi 14 juillet, le lundi 14 août et le mardi 15 août.

Heures d'ouverture

Lundi : 9h30-12h / 16h30-19h

Mardi : 9h30-12h

Mercredi : 9h30-12h / 14h-16h30 sur rdv

Jeudi : fermée au public

Vendredi : 9h30-12h

Contact Mairie:

tél : 02.33.58.10.57

Mail : mairie@marceylesgrèves.fr



CLSH d'Avril



Comme à son habitude le Centre de Loisirs a rempli sa mission en accueillant un bon nombre d'enfants pour les vacances de Pâques. Les activités proposées ont bien occupé nos chers bambins qui ont pu s'essayer à l'escalade, au bowling ainsi qu'aux activités manuelles proposées sur le centre tel que la cuisine ou bien encore la fabrication de bracelet etc...prochain rdv : les vacances estivales. Merci à toute l'équipe d'animation.

Retour sur les manifestations

Brocante 1^{er} mai

Quel succès encore cette année vous êtes venus en nombre exposer mais aussi flâner sous un temps ensoleillé, nous remercions le comité des fêtes, les bénévoles ainsi que nos employés communaux pour l'organisation et l'aide apportées. Nous vous donnons rdv pour la prochaine édition le mercredi 1^{er} mai 2024.

Cérémonie du 8 mai :

La cérémonie du 8 mai s'est tenue devant le monument aux morts suivi d'un vin d'honneur à la Mairie.

Fête de l'école organisée par l'APE :

Dimanche 11 juin, sous un grand soleil, a eu lieu la fête de l'école. La matinée a été placée sous le signe du sport et de la musique: course à pied ou vélos pour les plus grands et représentation de danse pour les plus petits, le tout organisé par l'équipe enseignante

LE PETIT MARCEYEN

N° 39 : avril, mai, juin 2023

LE MOT DU MAIRE

Chers Marcéens et Marcéennes,

2023 est notre 3^{ème} année de mandat et c'est avec autant d'enthousiasme que nous continuons à œuvrer avec l'équipe municipale au bien être de Marcey-les-Grèves et de ses administrés.

La saison estivale est encore annoncée particulièrement chaude et sèche, je me permets donc d'évoquer avec vous le sujet de l'utilisation de l'eau potable car nous allons être confrontés à des problèmes d'eau récurrents c'est en changeant quelques pratiques quotidiennes que nous favoriserons un gain collectif ; Pour mémoire, le captage principal de distribution d'eau de l'Avranchin se situe au pied du Moulin de Marcey

Il me reste à vous souhaiter de très belles vacances, profitez, jardinez, respirez !

Je vous laisse découvrir les dernières actualités de notre commune que j'ai plaisir à vous communiquer ! bonne lecture !

On se retrouve en septembre en pleine forme !

Le Maire, Élise ROUSSEL

Les familles ont pu se retrouver autour du repas avant de profiter des stands proposés par l'APC: structure gonflable, jeux en bois, ... Une belle édition 2023 de la fête de l'école qui a rassemblé près de 250 personnes.

RAPPEL

La Poste :

Il est important de mettre vos nom et prénom sur votre boîte aux lettres afin de faciliter la distribution du courrier par la Poste et également pour les plis distribués par la Mairie.

Site internet communal :

marcey-les-greves.fr vous y trouverez un bon nombre d'informations : le compte rendu du conseil municipal, les menus de la cantine, les dossiers d'inscription centre de loisirs et école, les travaux en cours et à venir etc.... Nous avons à cœur de tenir le site à jour et d'y ajouter régulièrement de nouvelles pages afin que vous puissiez y trouver le plus de données. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées si vous remarquez que des informations sont manquantes !

Panneau numérique :

Pensez à consulter Route de Granville juste après la Boulangerie notre panneau numérique qui vous donnera les informations importantes de la commune.

Nids de frelons asiatiques :

En cas de découverte d'un nid chez vous ou en vous promenant, ne vous en approchez pas.

Appeler la Mairie qui se chargera d'effectuer une déclaration auprès du FDGDON.

Ensuite une entreprise prendra contact avec vous afin de définir un RDV.

Tri sélectif :

Concernant les points d'apport volontaire, nous continuons de remarquer toujours plus d'incivilités ! les containers débordent de détritus et d'objets en tout genre ce ne sont pas des lieux de décharge. Il y a la déchetterie à proximité de Marcey-les-Greves ! cela nuit à la qualité visuelle de

notre bourg et surtout au voisinage des points d'apport volontaire.

Comment le dire, nous sommes désarmés face à ces manques de respect, de civisme.

Le compostage :

L'agglomération propose à la vente des composteurs afin de réduire votre quantité de déchets ordures ménagères.

Les prix varient entre 20€ et 40€.

Pour obtenir un composteur ou des renseignements envoyez un mail à compostage@msm-normandie.fr ou appelez le service déchets au 02.33.68.68.96 ou bien adressez-vous au secrétaire de la Mairie de Marcey qui vous aidera dans votre démarche.

Animaux errants

Un chenil est mis à disposition derrière la mairie au cas où vous trouveriez un chien errant en dehors des heures d'ouverture de la mairie. **Si tel est le cas surtout appelez le refuge Passerelle 02.33.58.32.34 afin de les prévenir qu'un animal a été déposé à la mairie afin qu'il puisse venir le récupérer au plus vite et essayez de prévenir un élu également.**



Animaux décedés

L'enlèvement des cadavres d'animaux sur la voie publique est assuré par le gestionnaire de celle-ci. En informer la mairie qui le signalera au service concerné.

Point bibliothèque communal :

Premier mercredi de chaque mois même durant la période estivale.

La Maison des Associations est ouverte le 1^{er} mercredi de chaque mois de 9h à 16h afin que vous puissiez prendre ou y déposer des livres sur le même fonctionnement que la boîte à livres qui elle se trouve dorénavant devant la Maison des Associations (à côté de la Mairie) si vous avez envie de vous y rendre en dehors de ce créneau n'hésitez pas à venir en mairie aux heures d'ouverture nous serons ravis de vous ouvrir la porte de la bibliothèque.

TRAVAUX EN COURS

Les travaux SMPGA sur les conduites d'eau potable ont commencé à la Châtillère.



Cimetière

Un nouveau colombarium a été posé au fond du cimetière. Pour information l'achat d'une concession sur ce nouveau lieu de repos ne pourra pas être possible, il reste quelques places disponibles au niveau du colombarium situé à l'entrée du cimetière.



Environnement

Pose de deux récupérateurs d'eau Résidence les Vergées et un à l'école

Bruit

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Brûlage

Le brûlage des végétaux à l'air libre est interdit (tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage...)

Des solutions existent : compostage, broyage et paillage, tonte mulching, apport en déchetterie

De nouvelles plantations ont vu le jour derrière la salle communale



Le broyage des accotements a bien débuté. A ce jour on laisse les côtés non coupés pour favoriser la biodiversité. Ils seront broyés....

Urbanisme: passage au RNU (règlement national d'urbanisme) depuis le 10/06/2023.

Qu'est ce qui change? Il n'y a plus de zonage de référence (zone urbaine, Agricole...) Vos dossiers sont toujours à déposer à la Mairie mais sont soumis à l'avis du Préfet au cas par cas.

Fibre optique : à ce jour, l'entreprise SPLE installe tous les réseaux pour le passage de la fibre en souterrain et aérien. La seconde armoire est en cours d'implantation près du Chemin du Bas de Marcey. À ce stade, il est prévu que le déploiement soit terminé pour le printemps 2024 pour la partie communale non couverte.

Nouveauté : Ouverture d'un chemin communal piétonnier. Accès au niveau de la Haute Devise et sortie sur la Route de Bacilly.

